

Nouveautés

Cette version mise à jour vise à :

- ajouter des Adresses IPV6 au champ d'application du Service Additional IP ; et
- clarifier et simplifier le document, tout en facilitant la lecture.

Historique :

Si vous souhaitez consulter la version précédente de ce document, cliquez [ici](#).

**DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Les présentes CP définissent les conditions d'utilisation et les conditions financières applicables aux Services Additional IP (ci-après dénommés le(s) « **Service(s) Additional IP** »).

Les présentes CP complètent les Conditions Générales de Services en vigueur.

**SOMMAIRE**

DE QUOI S'AGIT-IL ? .....	1
1. DÉFINITIONS .....	1
2. EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ADDITIONAL IP ? .....	2
3. COMMANDE ET LIVRAISON DU SERVICE ADDITIONAL IP .....	2
4. PROPRIÉTÉ DES ADRESSES IP .....	2
5. PAIEMENT .....	3
6. DURÉE ET RENOUELEMENT .....	3
7. RÉPUTATION IP ET INSCRIPTION SUR LISTE NOIRE .....	3
8. ABSENCE DE SPÉCIFICITÉ DES ADRESSES IP .....	4
9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT .....	4
10. TRANSFÉRABILITÉ .....	5

**1. DÉFINITIONS**

« **Adresse(s) IP** » : identifiant d'un hôte attaché à un réseau IP public connecté à l'Internet public, lui permettant d'atteindre l'hôte.

« **Adresse IPv4** » : adresse IP en version 4.

« **Adresse IPv6** » : adresse IP en version 6.

« **Bloc d'Adresses IP** » : ensemble contigu d'adresses IP partageant le même suffixe (masque du réseau).

« **Registre Internet régional** » ou « **RIR** » : organisme régional qui fournit et gère les adresses IP publiques pour une région géographique donnée.

« **Réputation IP** » : niveau de fiabilité d'une Adresse IP d'après son historique. La Réputation IP est fournie par un tiers gérant une liste noire en temps réel (comme SPAMHAUS, BARRACUDA Blacklist, etc.)

« **Service(s) compatible(s)** » : tous les Services, tels que l'utilisation des produits et Éléments d'OVHcloud (infrastructures, réseau, etc.) fournis par OVHcloud au Client, qui sont compatibles avec le Service Additional IP, conformément aux indications figurant sur le Site Internet.

« **WHOIS** » : base de données mondiale contenant des informations administratives liées aux adresses IP répertoriées sur l'Internet public.

## 2. EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ADDITIONAL IP ?

### Que peut faire le Client avec le Service Additional IP ?

Il permet au Client d'attribuer, de libérer et de transférer des Adresses IP ou des Blocs d'Adresses IP aux Services compatibles. Selon ses besoins, le Client peut commander des adresses IPv4 ou des adresses IPv6. Les Services compatibles peuvent concerner aussi bien l'utilisation d'adresses IP uniques que de blocs d'adresses IP, ainsi que les versions IPv4 ou IPv6.

Le Service Additional IP ne permet pas :

- d'attribuer une même Adresse IP d'un même Bloc d'Adresses IP à plusieurs services simultanément ;
- d'attribuer individuellement des Adresses IP d'un même Bloc d'Adresses IP à différents services.

### Le Client peut-il utiliser le Service dans toute Région ?

**NON, ce n'est pas possible.**

Lors de la Commande, le Client affecte l'Adresse IP ou le Bloc d'Adresses IP aux Services compatibles situés dans une Région spécifique. Les Services Additional IP seront situés uniquement dans la Région du Service compatible sélectionné. Ils ne pourront pas être modifiés ultérieurement. Le Client ne peut pas utiliser ses Adresses IP dans une Région autre que celle qui a été sélectionnée lors de la Commande.

### Le Service Additional IP inclut-il une protection des Adresses IP ?

Dans la mesure où cela est techniquement et commercialement raisonnable, OVHcloud déploie des outils techniques pouvant être utilisés pour protéger les Adresses IP des Clients, notamment en cas de cyberattaques subies par ces derniers. Toutefois, cette protection ne dégage pas le Client de sa responsabilité de mettre en œuvre ses propres outils et politiques de sécurité.

## 3. COMMANDE ET LIVRAISON DU SERVICE ADDITIONAL IP

### Où le Client peut-il commander le Service Additional IP ?

Après avoir commandé un Service compatible, le Client peut commander un Service Additional IP à l'unité ou par bloc dans son Espace Client ou sur le Site Internet.

### Combien d'adresses Additional IP le Client peut-il commander ?

Le Client peut commander un nombre limité d'Adresses IP par Service compatible et par Compte. La quantité exacte est indiquée sur le Site Internet, selon la disponibilité régionale et les Services compatibles.

### La société OVHcloud peut-elle refuser une nouvelle commande ?

Oui, l'attribution d'adresses Additional IP est soumise à de nombreuses conditions, dont certaines échappent au contrôle d'OVHcloud. OVHcloud peut donc refuser des demandes, notamment en raison du non-respect par le Client des stipulations applicables aux ressources allouées, du non-respect des conditions contractuelles d'OVHcloud, de la mise sur liste noire d'adresses IP du fait de leur utilisation par le Client, ou d'un manque de ressources disponibles.

### Quel est le délai de livraison ?

OVHcloud déploiera des efforts commercialement raisonnables pour livrer l'Adresse IP disponible au Client dans les dix (10) jours ouvrables suivant la Commande.

## 4. PROPRIÉTÉ DES ADRESSES IP

OVHcloud accorde uniquement au Client le droit d'utiliser les Adresses IP et/ou le Bloc d'Adresses IP inclus(es) dans les Services Additional IP du Client. Quelle que soit la durée d'utilisation des Services Additional IP par le

Client, OVHcloud ne transfère au Client ni la propriété ni la détention des Adresses IP et/ou du Bloc d'Adresses IP, et la société OVHcloud demeure la seule détentrice des Adresses IP ou du Bloc d'Adresses IP.

## 5. PAIEMENT

Lors de la Commande du Service et de son renouvellement, une facture sera émise et réglée automatiquement à l'aide du moyen de paiement enregistré par le Client. Le Client doit choisir parmi les moyens disponibles et enregistrer un moyen de paiement valide dans son Compte Client.

## 6. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

**Durée.** Le Service Additional IP est commandé pour une durée initiale d'un (1) mois. Par la suite, le Service Additional IP sera automatiquement renouvelé selon les modalités décrites ci-dessous, hormis en cas de résiliation par l'une des Parties au moins 24 heures avant le renouvellement.

**Périodes de renouvellement.** La première période de renouvellement commence le premier jour suivant la fin de la période initiale et se termine le dernier jour du mois civil en cours. Les périodes suivantes de renouvellement automatique dureront un (1) mois, à compter du premier jour du mois civil.

*Par exemple, si la période initiale commence le 12 mars :*

- *La période initiale dure un (1) mois, du 12 mars au 11 avril.*
- *La première période de renouvellement dure du 12 au 30 avril.*
- *Les périodes de renouvellement suivantes durent un (1) mois et commencent le premier jour de chaque mois civil suivant (1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, etc.).*

## 7. RÉPUTATION IP ET INSCRIPTION SUR LISTE NOIRE

**Obligation pour le Client de conserver une bonne Réputation IP pendant la durée du Service.** Le Client s'engage à maintenir une bonne Réputation IP pour la ou les Adresse(s) IP commandée(s) ou le ou les Bloc(s) d'Adresses IP commandé(s) pendant toute la durée du Service Additional IP. En particulier, le Client ne doit pas pratiquer l'envoi en masse d'e-mails non sollicités (« spamming ») par le biais des Adresses IP attribuées par OVHcloud.

**Obligations du Client au terme du Service.** Lorsque le Service prendra fin pour tout motif (incluant la suppression d'une Adresse IP ou d'un Bloc d'Adresses IP), OVHcloud vérifiera dans un premier temps si le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP n'a pas été mis(e) sur liste noire par un organisme reconnu luttant contre le « spamming » ou les activités frauduleuses (« phishing », fichiers malveillants) tel que, sans toutefois s'y limiter, SPAMHAUS ou SPAMCOP. Si le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP du Client figure sur une liste noire, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce Bloc d'Adresses IP ou cette Adresse IP soit retiré(e) de la liste noire avant le terme du Service Additional IP. Le retrait de toutes les listes noires est requis pour confirmer que la réputation du Bloc d'Adresses IP ou de l'Adresse IP n'est pas entachée et que ledit Bloc ou ladite Adresse peut donc être réattribué(e) à un nouveau client.

**Conséquences de l'inscription sur liste noire.** Si l'utilisation d'une quelconque Adresse IP par le Client entraîne la mise sur liste noire de ladite Adresse IP :

- (a) Le Client devra indemniser OVHcloud au regard de tous les coûts et conséquences de cette mise sur liste noire (y compris les frais de traitement administratif interne liés au retrait de la liste noire) ;
- (b) OVHcloud peut immédiatement reprendre tout ou partie des Adresses IP mises à la disposition du Client, afin de préserver leur intégrité et leur valeur, sans contrepartie ni compensation pour le Client ;
- (c) La société OVHcloud est habilitée à continuer à facturer le Service jusqu'à ce que le Client procède au retrait du Bloc d'Adresses IP ou de l'Adresse IP de toute liste noire ; et

- (d) Lors de la résiliation du Service, OVHcloud peut facturer au Client tous les frais résultant des listes noires, selon les tarifs applicables sur le Site Internet.

## 8. ABSENCE DE SPÉCIFICITÉ DES ADRESSES IP

Les Adresses IP ne sont pas spécifiquement attribuées au Client. Par conséquent, lorsqu'une Adresse IP est supprimée par le Client ou reprise par OVHcloud, une telle Adresse IP peut immédiatement être attribuée à un autre client par OVHcloud. Si des Adresses IP ont été restaurées ou supprimées précédemment, OVHcloud ne peut pas garantir que les Adresses IP fournies au Client seront les mêmes que celles qui ont été préalablement supprimées ou restaurées.

## 9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

### 9.1. Utilisation continue du Service Additional IP

**Utilisation continue.** Le Client s'engage à utiliser chaque Adresse IP commandée pendant toute la durée du Contrat et de manière conforme aux stipulations de l'article 7 des présentes Conditions Particulières. OVHcloud peut demander au Client de remplir un formulaire afin de justifier l'utilisation des Adresses IP ou des Blocs d'Adresses IP. Ces informations peuvent être communiquées au Registre Internet Régional (RIR) dans le cadre des audits menés par cet organisme. Par conséquent, le Client s'engage à utiliser le Service Additional IP conformément aux instructions fournies lors de la réservation de ces ressources.

**Suppression des Adresses IP inutilisées.** Le Client s'engage à supprimer dans les meilleurs délais les Adresses IP si elles ne sont pas ou plus utilisées. Le Client peut supprimer une Adresse IP ou un Bloc d'Adresses IP dans l'Espace Client. Le Client peut réattribuer la ou les Adresse(s) IP ou le ou les Bloc(s) d'Adresses IP au(x) Service(s) compatible(s) dans la limite du nombre total d'Adresses Additional IP commandées. Un Bloc d'Adresses IP ne peut être supprimé que dans son intégralité. La suppression d'une ou de plusieurs Adresse(s) IP spécifique(s) d'un tel Bloc d'Adresses IP n'est pas valable.

**Conséquences en cas de manquement.** Si le Client manque à son obligation d'utiliser une Adresse IP conformément au présent article 9 pendant une période de trente (30) jours consécutifs, le Client sera invité, par e-mail ou via l'Espace Client, à attribuer les Adresses IP inutilisées à un Service compatible dans les plus brefs délais. Si le Client n'attribue pas ces Adresses IP, OVHcloud suspendra automatiquement le Service Additional IP. Aucune contrepartie ni compensation ne sera due au Client en raison d'une telle suspension.

### 9.2. Base de données WHOIS

Le cas échéant, le Bloc d'Adresses IP sera enregistré dans la base de données WHOIS du RIR. Le Client peut modifier certains des champs qui seront ensuite accessibles au public. Le Client devra personnaliser le reverse de ces Adresses Additional IP. À titre d'exemple, il est possible que le présent article ne soit pas applicable lorsque le Client commande des adresses IPv6 dans le cadre du Service Additional IP, au regard des fonctions d'édition de la base de données WHOIS au moment de la commande.

### 9.3. Sanctions

**Suspension ou résiliation avec préavis.** En cas de non-respect de l'article 9, OVHcloud peut suspendre et/ou résilier le Service Additional IP en raison d'un manquement du Client, conformément aux stipulations des présentes Conditions Particulières.

**Suspension ou résiliation sans préavis, le cas échéant.** En cas de nécessité ou d'urgence, OVHcloud peut résilier le Service Additional IP immédiatement et sans préavis. À titre d'exemple de cas de nécessité ou d'urgence, l'on peut citer toute atteinte actuelle ou imminente à la réputation d'une Adresse IP commandée par le Client, que cette atteinte résulte d'un acte malveillant ou de la détection d'une faille dans la sécurité du système d'infrastructure du Client.

**Conséquences.** Une telle suspension ou résiliation n'aura aucune incidence sur le Prix et la facturation des Services Additional IP. Toutes les sommes dues à OVHcloud pour les Services Additional IP devront être payées dans leur intégralité jusqu'à la fin de la période d'utilisation commandée, même si OVHcloud reprend une ou plusieurs Adresse(s) IP conformément au présent article.

## 10. TRANSFÉRABILITÉ

**Portée de la transférabilité.** Les Adresses IP et les Blocs IP peuvent être transférés d'un Service compatible à un autre au sein d'une même Région. Le Client ne peut cependant pas transférer d'Adresses IP ni de Blocs IP à des tiers.

**Transfert dans l'Espace Client.** Le Client peut modifier l'attribution d'une Adresse IP dans l'Espace Client.

**Personnes admissibles.** Le basculement d'une Adresse IP peut être effectué par le contact administratif du Service compatible d'origine, si cette personne est également le contact administratif du Service compatible de destination.

Le basculement d'une Adresse IP peut être effectué par le contact technique du Service compatible d'origine, si cette personne est également le contact technique du Service compatible de destination ET si ces deux Services compatibles dans le cadre du Service Additional IP présentent le même contact administratif.

Les termes « contact administratif » et « contact technique » renvoient au Compte Client associé à un Service compatible, tel qu'indiqué dans l'Espace Client de ce Client.